

Vous avez la possibilité de faire une pré-demande de CNI. Se connecter sur le site :

<https://www.ants.gouv.fr> **(remplir la pré-demande et l'imprimer)**

- ✓ **Prendre rendez-vous obligatoirement** sur le site www.charenton.fr
- ✓ Pour d'autres renseignements appeler le **01 46 76 46 50**
- ✓ Le demandeur MAJEUR, ainsi que le mineur de plus de 12 ans, *accompagné du parent détenteur de l'autorité parentale (ou du représentant légal)*, doivent être impérativement présents au dépôt et au retrait.

Pour les mineurs de moins de 12 ans, la présence est nécessaire uniquement au dépôt.

LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES DOIVENT ETRE FOURNIS

	1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte / Vol
MAJEUR	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Passeport en cours de <u>validité</u> ou périmé depuis moins de 2 ans <li style="text-align: center;">OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. 	<p>CNI périmée depuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>Moins de 5 ans</u> : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancienne CNI ☞ <u>Plus de 5 ans</u> : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancienne CNI <li style="text-align: center;">+ <input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans <li style="text-align: center;">OU <input type="checkbox"/> Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Passeport en cours de <u>validité</u> ou périmé depuis moins de 2 ans ou un autre document avec photo (carte vitale, permis...) <li style="text-align: center;">OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. ☞ Déclaration de perte/vol. ☞ 25 € en timbres dématérialisés à l'adresse suivante : https://timbres.impots.gouv.fr Ou bureau de tabac
	<p>*Il est conseillé de contacter votre mairie de naissance afin de savoir s'il est nécessaire de fournir un acte de naissance, certaines communes ayant dématérialisé la délivrance des actes de naissance,</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Justificatif de domicile de moins d'un an (Impôts, Quittance de loyer (non manuscrite), Factures d'Electricité, de Gaz ou de téléphone) ☞ En cas d'hébergement (également pour les jeunes majeurs vivant chez leurs parents) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant ✓ Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport de l'hébergeant ✓ Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 6 mois (vf ci-dessus) ☞ 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) aux normes*, non découpée. ☞ Justificatif de nationalité française : Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française ou Certificat de Réintégration à fournir dans le cas où vous ne possédez : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Ni passeport électronique ou biométrique ☞ Ni carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ☞ Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité du demandeur. ☞ <i>Si vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit.</i> <p><u>Pour les personnes souhaitant faire figurer un 2^{ème} nom (mariées, veuves ou nom d'usage) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acte de mariage de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Jugement définitif de divorce autorisant la possibilité de garder le nom du conjoint <input type="checkbox"/> Acte de décès de moins de 3 mois ou livret de famille. 		

* Normes ISO pour les photos d'identité :

La photo réalisée auprès d'un professionnel doit être de format 35 x 45 mm, en couleur, sur fond clair uni (sauf blanc), récente (- de 6 mois), de face, tête nue, expression du visage neutre, non autocollante, non scannée, non découpée.

1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte / Vol
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Passeport en cours de <u>validité</u> ou périmé depuis moins de 2 ans <li style="text-align: center;">OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. 	<p><u>CNI périmée</u> depuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>Moins de 5 ans</u> : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancienne CNI ☞ <u>Plus de 5 ans</u> : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancienne CNI <li style="text-align: center;">+ <input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans <li style="text-align: center;">OU <input type="checkbox"/> Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Passeport en cours de <u>validité</u> ou périmé depuis moins de 2 ans <li style="text-align: center;">OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. ☞ Déclaration de perte/vol. ☞ 25 € en timbres dématérialisés à l'adresse suivante : https://timbres.impots.gouv.fr ou bureau de tabac
<p>*Il est conseillé de contacter votre mairie de naissance afin de savoir s'il est nécessaire de fournir un acte de naissance, certaines communes ayant dématérialisé la délivrance des actes de naissance,</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Justificatif de domicile de moins d'un an (Impôts, Quittance de loyer (non manuscrite), Factures d'Electricité, de Gaz ou de téléphone) au nom des 2 parents. ☞ 1 photo d'identité récente (moins de 3 mois) aux normes*, non découpée. ☞ Carte Nationale d'Identité ou passeport du parent présent ☞ Justificatif de nationalité française : Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française ou Certificat de Réintégration à fournir dans le cas où vous ne possédez : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Ni passeport électronique ou biométrique <ul style="list-style-type: none"> ☞ Ni carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ☞ Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité du demandeur. <p><i>Si vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit.</i></p> 		
<ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>En cas de séparation des parents</u> : Jugement de divorce ou ordonnance de séparation 		
<ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>Si résidence alternée</u> : Décision de justice précisant la résidence alternée accompagnée des justificatifs de domicile des deux parents + Carte Nationalité d'Identité ou Passeport des 2 parents. 		
<ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>Pour ajouter un nom d'usage</u> : même si celui-ci est déjà indiqué sur la précédente carte nationale d'identité, il faut l'accord de l'autre parent (attestation autorisant le nom d'usage) + la copie de sa pièce d'identité. 		

* Normes ISO pour les photos d'identité :

La photo réalisée auprès d'un professionnel doit être de format 35 x 45 mm, en couleur, sur fond clair uni (sauf blanc), récente (- de 3 mois), de face, tête nue, expression du visage neutre, non autocollante, non scannée, non découpée.